

PROCES-VERBAL
-
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2024 – 19h00

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, , Emilie ROUGIER – 2^{ème} adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, – 5^{ème} Adjoint au Maire, Cyril PELOSO, Aurore BERTAUX, Stéphane PERRIER, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Vincent FROMENT, Patrice JACQUIER, Alain REGAUDIAT, Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET, Alain FINA, Alain COLOMBO

Excusés : Emilie DEGLISE-FAVRE (pouvoir à Aurore BERTAUX), Céline JOLY, Mathieu CICERI, Gérard TANTOLIN

Secrétaire de séance : Alain REGAUDIAT

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2024.

Alain REGAUDIAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

PERSONNEL

Suppression d'un poste d'agent de maîtrise de 16h46 annualisées et création d'un poste d'agent de maîtrise principal de 16h46 annualisées

Rapporteur : Noël CADET

Dans la continuité des Lignes Directrices de Gestion validées par arrêté du Maire du 11 octobre 2021, qui rendent possibles la proposition de la commission PERSONNEL, Noël CADET soumet au Conseil Municipal l'avancement de grade de l'agent intercommunal (Communes de VERRENS ARVEY et de FRONTENEX), Sophie DELPORTE, Agent de maîtrise, qui remplit les conditions.

Il souligne que cela reste un emploi de catégorie C.

Ainsi, il propose la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet de 16h46/semaine et la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet de 16h46/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2024, ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Le tableau des emplois permanents est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2024 :
Filière TECHNIQUE - Cadre d'emploi : Agent de maîtrise

Ancien effectif	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouvel effectif	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Agent de maîtrise	1	16h46 annualisés	Agent de maîtrise Principal	1	16h46 annualisés

FINANCES

**Loyers des professionnels de santé du Centre Médical :
gel de la hausse pour une durée de 2 années et demi**

Rapporteurs : Claude DURAY/Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET, Adjoint aux Finances, font part de la demande et des échanges avec les professionnels de santé du Centre Médical (médecins généralistes, podologue, infirmières et kinésithérapeutes) quant à la hausse importante de leurs loyers ces deux dernières années, en raison de l'augmentation de l'indice spécifique (ILAT : indice des loyers des activités tertiaires) de calcul de la revalorisation annuelle de leurs loyers.

Ils estiment que cela est pénalisant pour eux mais aussi pour attirer de nouveaux confrères ou en cas de transmission de leur cabinet.

Ils ont comparé leur loyer actuel avec ceux des communes voisines, qui sont moins élevés.

Lors de ces échanges, il leur avait été indiqué que le centre médical n'est pas une maison de santé comme celles qui se font actuellement dans le secteur et qui ont des loyers nécessairement plus attractifs (La Bâthie, Gilly..) et certaines communes limitrophes ont fait le choix de loyers très bas pour attirer les professionnels. Il leur avait été rappelé aussi qu'au moment de la création du Centre Médical, un choix collégial des professionnels de santé avait été fait de ne pas rentrer dans le système d'une Maison de Santé Publique (MSP) car il y avait des contraintes pour eux (continuité de soins, action préventive obligatoire...). Cela aurait toutefois permis d'avoir plus de subvention pour la commune notamment de la part de l'Agence Régionale de Santé afin de financer ce projet et donc d'avoir des loyers de départ plus bas.

Suite aux orientations de la dernière commission des Finances et de la dernière séance du Conseil Municipal, Noël CADET propose de geler pendant les deux années restantes du mandat, les augmentations de loyers. Un des arguments allant dans ce sens est la fin du remboursement des emprunts du Centre médical en 2028, même si ce bâtiment a un coût de fonctionnement.

Claude DURAY insiste sur les possibles difficultés d'attirer de nouveaux praticiens au vu des loyers.

Laurent VERNAZ rappelle que des aides avaient aussi été apportées aux médecins qui reprenaient un cabinet pendant 2 ans.

Patrice JACQUIER rejoint la séance à 19h15.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de geler les loyers actuels de l'ensemble des professionnels de santé à compter de juin 2024 et ce jusqu'à fin 2026
- si le futur conseil municipal le souhaite et délibère en ce sens, de redémarrer une revalorisation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2027 en prenant comme base, l'indice indiqué dans le bail mais de l'année précédente (N-1)

Fixation du tarif de location exceptionnelle de la salle polyvalente pour le Club des Aînés de Sainte Hélène/Isère

Rapporteur : Claude DURAY

Déjà évoqué en séance du 16 mai 2023, Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux dans la salle des fêtes de Sainte Hélène sur Isère, l'association des Aînés Ruraux de Ste Hélène a sollicité la location de celle de Frontenex. Au vu des nombreuses dates et du rapprochement sur Frontenex, il est proposé d'appliquer le tarif « Associations extérieures à caractère social et/ou humanitaire » à 100 € la journée et 450 € le week-end.

Noël CADET indique que cela permettra des recettes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition qui concernera, à ce jour, 7 journées et 4 week-ends.

VALORISATION DES DECHETS

Approbation de la convention de principe pour la gestion et le financement des plateformes de conteneurs dans le cadre de projets immobiliers

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY indique que dans le cadre de sa compétence valorisation des déchets et de la mise en œuvre de son projet d'optimisation de la collecte des déchets (ordures ménagères et déchets recyclables) en termes d'hygiène, de sécurité, d'organisation et d'environnement, la Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite développer la mise en place de plateformes de conteneurs enterrés (CE), semi-enterrés (CSE), ou colonnes aériennes (CA).

Ce type de dispositif de collecte est indispensable dans le cadre de réaménagement de quartiers et pour intégrer les besoins de collecte de nouvelles constructions. Ce type de dispositif de collecte des déchets, leur emplacement, leur dimensionnement, sont des caractéristiques qui doivent être intégrées bien en amont des travaux de construction.

Or, le fait est que ce type de constructions neuves sont portées en général, par des aménageurs (lotisseurs, promoteurs...), qui n'ont pas connaissance des modalités de gestion et de financements de ces dispositifs de collecte. Cette convention a donc pour but de porter à la connaissance des aménageurs les modalités générales de financement et de gestion de la ou les plateforme(s) de conteneurs dans le cadre de leur projet immobilier et notamment le mode de calcul de leur participation financière à la fourniture et à la mise en place des équipements, leur rôle dans la mise en place opérationnelle des équipements (génie civil, livraison, installation), les modalités de rétrocession des conteneurs à Arlysère et du terrain d'assiette du conteneur à la Commune.

Ainsi, la convention de principe engage toutes les parties prenantes : Arlysère, la Commune et l'aménageur, dès le stade de l'instruction des autorisations d'urbanisme, puisque le service instructeur s'attachera à conditionner la complétude du dossier de demande d'autorisation d'urbanisme à la signature de la convention de principe sus évoquée par le pétitionnaire.

La Commune valide systématiquement, en amont et avec le service valorisation des déchets d'Arlysère, le lieu d'implantation ainsi que le nombre et le type de plateformes de conteneurs envisagés.

Claude DURAY fait part de premiers échanges avec ARLYSÈRE il y a deux ans sur le projet du Poyet avec l'emplacement programmé, sur le haut et le bas du lotissement de 3 moloks et que c'est l'avenir du ramassage des ordures ménagères.

Alain REGAUDIAT demande si les emplacements sont connus sur la Commune. Claude DURAY répond par la négative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de principe dont le projet est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de principe à intervenir avec la CA Arlysère et les opérateurs immobiliers qui déposeront des autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Commune,
- autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant à signer tout autre document afférent à cette affaire

VIE SCOLAIRE

Echanges sur une demande d'inscription scolaire hors commune

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part d'une demande d'inscription scolaire sur Frontenex pour une famille qui habite à Saint-Vital, à proximité de l'école de Frontenex.

Pour des raisons pratiques (travail en équipe, pas de permis pour un des parents), la famille demande son inscription en maternelle à Frontenex.

Conformément aux précédentes décisions du Conseil Municipal, le traitement des dérogations de scolarisation d'enfant de commune extérieure est défini comme suit:

- Au cas par cas
- Si la situation est justifiée
- Si le Maire de la commune de résidence le valide (l'avis n'a pas été demandé à ce jour)

Cyril PELOSO indique que des limites géographiques proches entre 2 communes peuvent être aussi un critère de sélection acceptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis défavorable sur cette dérogation, car il n'y a aucun lien avec la Commune.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Réaménagement de la cour de l'école élémentaire : choix des entreprises

Rapporteurs : Emilie ROUGIER/Jean RONZATTI

Emilie ROUGIER rappelle le projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire, qui devrait se réaliser cet été et la consultation des entreprises qui s'est conclue par une remise des offres le 30 mai.

Jean RONZATTI indique que 2 offres par lot ont été déposées et il fait part de l'analyse réalisée par le maître d'œuvre, NG TECH, basée sur les critères de choix suivants :

- Prix : 50%
- Valeur technique sur la base d'un mémoire : 40%
- Délai : 10%

Il présente le tableau financier :

Estimation Maîtrise d'œuvre	Lots		SERTPR	ESPACES VERTS SAVOIE MONT BLANC	LES TOITURES BUTTIN	SPATIAL COUVERTURE
61 768.05	Lot 1-1	Préparation et revêtement	53 072.95	58 251.03		
45 578.50	Lot 1-2	Aménagement paysagers	51 390.65	49 390.69		
38 770.00	Lot 2	Construction préau			32 381.53	53 901.20
7 305.83	Divers et imprévus					
153 422.38	Montant HT		104 463.60	107 641.72	32 381.53	53 901.20
184 106.86	Montant TTC		125 356.32	129 170.06	38 857.84	64 681.44
Total global HT des offres retenues			136 845.13			
Total global TTC des offres retenues			164 214.16			

Conformément à l'analyse des offres, il propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 : Aménagement de surfaces et espaces verts : SERTPR pour un montant de 104 463.60 € HT, soit 125 356.32 € TTC
- Lot n°2 : Charpente Préau : Les toitures BUTTIN pour un montant de 32 381.53 € HT, soit 38 857.84€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces offres et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les différentes pièces du marché qui s'élève donc à 164 214.16€ TTC.

Emilie ROUGIER et Cyril PELOSO sont remerciés, notamment par Sandrine POIGNET, pour avoir proposé ce projet il y a 3 ans, auquel peu d'élus adhéraient.

TRAVAUX

Rénovation des courts de tennis : point sur les travaux

Rapporteur : Jean RONZATTI

Claude DURAY et Jean RONZATTI rappellent l'attribution du marché de rénovation des courts de tennis à l'entreprise Coté Courts/Tennis Daniel ROUX pour un montant de 69 264 € TTC.

Les travaux commenceront mi-juillet pour une durée maximale d'un mois.

En parallèle, un devis maximal de 5 286.17 € TTC a été signé avec l'entreprise DELEANI TP pour la réalisation de massifs et tranchées pour poser un janolène complémentaire à ceux existants afin de créer l'infrastructure d'un éclairage qui sera installé à moyen terme.

Deux candélabres disponibles à l'ancienne station d'épuration seront posés avant le démarrage de la pose de la moquette sablée.

Les coloris des courts seront donc terre battue pour les deux en moquette sablée et bleu (deux tons) pour les autres courts.

Création d'un 5ème cabinet médical : choix des entreprises

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait part de l'avancement du projet de création d'un 5^{ème} cabinet de médecins au Centre Médical et du lancement de la consultation des entreprises avec 8 lots.

Il fait part des entreprises attributaires des lots, dont il signera les devis en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal, le 10 juillet 2020 (moins de 50 000 € HT) :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot n°1 – MACONNERIE – G.O. – SCIAGE BÉTON		
SAMSCIE	2 860.00	3 432.00
Lot n°2 – BARDAGE		
LA CHEVRONNAISE CHARPENTE	3 170.92	3 805.11
Lot n°3 – MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES		
MENUISERIE PEISSEL	6 339.50	7 607.40
Lot n°4 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS – PEINTURES INTERIEURES		
BOUVIER RENOVATION	10 302.80	12 363.36
Lot n°5 – SOLS SOUPLES PVC		
APM SOLS	1 356.80	1 628.16
Lot n°6 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRES		
FROID 73 (partie climatisation)	2 670.00	3 214.00
G2P (partie plomberie)	1 360.00	1 632.00
Lot n°7 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES		
EG CAPOGNA	3 899.24	4 679.09
Lot n°8 – AGENCEMENT		
PERRIN AGENCEMENTS	4 225.00	5 070
Montant TOTAL TTC		43 431.12€

Claude DURAY précise que ce projet bénéficiera certainement d'une subvention de l'Etat.

Travaux sur les berges du ruisseau de Verrens au niveau de la rue de Princens : avancement du dossier

Rapporteurs : Claude DURAY et Jean RONZATTI

Claude DURAY et Jean RONZATTI font part du nouveau projet reçu ces jours de la part du maître d'œuvre ARTELIA. Il préconise notamment de modifier le lit du ruisseau afin de minimiser financièrement le coût de la stabilisation de la rive gauche des berges. Cela impactera un linéaire de la rive droite qui devra faire l'objet d'un enrochement.

Un nouvel avenant a été proposé par la maîtrise d'œuvre pour l'étude de cette nouvelle option (2 822.40 € TTC). Le planning prévoit un démarrage des travaux en septembre et une fin au 15 décembre.

Rénovation des sanitaires : choix des entreprises

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI fait part de l'avancée de ce projet et des difficultés à obtenir des devis de la part des entreprises (plomberie, menuisier, peinture...). D'autres entreprises sont rencontrées cette semaine et une décision sera prise mi-juin.

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

- Cimetière : l'entreprise MARCHIELLO RAM a démarré ce jour le chantier de pose de 21 cavurnes (24 032.40 € TTC), qui seront de couleur gris mouchetée.
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école élémentaire et du gymnase des Coquelicots : la consultation a été lancée avec une remise des offres le 21 juin à 12h00. Des visites des sites avec les entreprises soumissionnaires sont en cours.
- Concernant la rénovation de la toiture du dojo, un devis a été signé avec la Chevronnaise Charpente et les travaux devraient se faire au mois d'août (10 341.17€)
- Pour l'entretien du lotissement « La Colline de Rochebourg », l'entreprise JAD FRERES a été retenue (6 960 €) et l'effectuera à compter du 17 juin.

- Des devis sont en cours pour la peinture de la salle des mariages et selon leur montant, il sera décidé de donner suite ou de faire cette opération en interne
- Une reprise des caniveaux sur le parking de la pharmacie sera effectuée dans les prochains jours.
- Suite à une panne ce week-end, un nouveau frigo sera acheté pour l'annexe de la salle polyvalente.
- Un projet d'enfouissement de la ligne électrique Haute Tension sur une partie de la rue de Princens est en cours et devrait se réaliser en 2025. Une première visite a eu lieu sur site récemment pour voir les modalités techniques.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

- Les travaux de peinture dans le bureau du Maire sont finis.
- Le bassin de la mairie a été remis en route par les services techniques

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

- Suite à un affaissement dans la voirie des Grands Champs lié à la présence d'un ancien réseau d'eaux pluviales abandonné, l'enrobé a été repris par SERTPR

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Le dossier d'acquisition foncière de terrains, rue du Boulodrome avance : l'avis du service des Domaines a été sollicité et une rencontre aura lieu le 14 juin avec ce service, la propriétaire, la Tutelle et la Commune afin de visiter les lieux
- Au niveau du projet du Poyet, le dépôt de permis de construire pour l'espace multi-activités devrait se faire courant juin
- Raccordement électrique des bungalows du foot : demande en cours auprès d'ARLYSERE pour mettre un sous compteur car la création d'un raccordement depuis la rue des Tilleuls semble très onéreuse (demande de chiffrage en cours). Alain REGAUDIAT propose la pose de panneaux solaires, ce qui pourrait être une option, en cas de refus d'ARLYSERE. Ce dernier est lié à la nécessité d'une refacturation parfois complexe, mais également à un possible problème de puissance électrique actuelle (fonctionnement de la piscine et de l'éclairage du stade en même temps).
- Des échanges sont toujours en cours avec GAUMONT pour le tournage d'une série de 6 épisodes « Hunter » dont une partie sur Frontenex (bar, appartement, rue communale...) au mois de juillet/août et décembre. Quelques demandes (fermeture de voie, condamnation de parking, prêt de salle) ont été faites pour ce tournage.
- Une commission VIE ASSOCIATIVE pour travailler sur les subventions 2024 aux associations se tiendra le 26 juin à 18h30, afin qu'elles puissent être attribuées au Conseil Municipal de juillet 2024.
- Les élections législatives, consécutives à la dissolution, auront lieu les 30 juin et 7 juillet 2024.

Retour sur la rencontre avec le Président du Parc des Bauges du 31 mai 2024

Rapporteur : Claude DURAY

Claude DURAY fait un retour sur la rencontre avec le Président du Parc des Bauges, deux vice-présidents et le Directeur, ainsi que des élus de Saint Vital et Tournon.

Il indique qu'il y a 58 parcs nationaux en France, qui sont créés à l'initiative d'élus locaux, avec la région et le département, validés par l'Etat. C'est un projet de territoire comprenant des paysages remarquables et la conservation d'un patrimoine culturel, immobilier...

La mission du Parc des Bauges est de préserver ce patrimoine, de développer une économie locale (agriculture, tourisme...), d'éduquer (nombreuses activités proposées aux écoles), d'expérimenter et tous les 15 ans, de réviser la charte afin d'écrire l'avenir. Il n'a ni de compétences règlementaires, ni de pouvoir règlementaire, même si l'embauche d'un garde-champêtre qui restera sous la responsabilité des maires, est en cours.

La charte du Parc est toutefois au-dessus du SCOT (schéma de cohérence territoriale), qui s'impose au Plan Local d'Urbanisme. Une de ses contraintes est que la publicité extérieure (grands panneaux publicitaires) est interdite dans son périmètre, sauf quelques exceptions (abribus).

Le financement du Parc est assuré à 20% par le bloc communal, 20% par le Département et 60% par la Région.

L'adhésion est de 2.50 €/habitants ce qui pour Frontenex, avoisinerait les 5 000 €.

La Commune de Frontenex a été intégrée dans le périmètre de révision du Parc, jusqu'à l'Isère et à ce titre, règlementairement, une délibération devra être prise par le Conseil Municipal avant la fin de l'année pour intégrer ou non cette institution.

Sandrine POIGNET indique qu'une révision a lieu tous les 15 ans et qu'une commune ne peut quitter le parc avant cette échéance.

Claude DURAY souligne que pour Frontenex, l'enjeu est moindre car il n'y a pas de patrimoine particulier, ce que confirment Emilie ROUGIER et Cyril PELOSO, qui, outre d'avoir trouvé les échanges intéressants, estiment qu'il n'y a pas de pertinence à adhérer (pas d'agriculture, pas d'espace boisé d'importance...).

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Sandrine POIGNET évoque la dernière commission « Petite enfance » du CIAS ARLYSERE avec la possible création dès septembre d'une nouvelle micro-crèche de 10 places, au sein de la Maison de l'Enfance Simone VEIL d'Albertville.

Questions diverses

➤ Emilie ROUGIER fait part des prochaines manifestations.

- Fête de la musique le 18 juin prochain – suite à deux rencontres avec les associations et les food-trucks, les préparatifs ont été calés pour cette 3^{ème} édition qui se déroulera dans la cour de l'école élémentaire à partir de 19h00. Le programme musical sera le suivant :
 - Dahudanse : 19h00-20h00
 - Melt in Potes : 20h00-21h15
 - Friend Zone : 21h15-22h30

Et la partie restauration sera assurée par 2 Food-trucks : Alice et Karlito et Bona Pizza et les Croës de Frontenex

- Les préparatifs du feu d'artifice/bal avancent avec une rencontre sur site avec le Frontenex Basket Club qui assurera la partie restauration/buvette. L'animation musicale sera gérée par Joël VINIT « APOCALYPSE SONO » et le feu d'artifice, comme habituellement par EURODISTRIBUTION
- Le Forum des associations se déroulera cette année le samedi 31 août. Les préparatifs et la communication seront réalisés en juin.

➤ Laurent VERNAZ évoque le projet de jumelage et propose de faire une commission sur cette thématique.

Emilie ROUGIER fait part des deux pistes :

- avec la Colombie, par l'intermédiaire d'une famille de Frontenex
- avec un village italien, sous l'impulsion de la SO CULTURE

Elle indique qu'il faudra réfléchir aux avantages et aux facilités pratiques en cas de jumelage.

➤ Laurent VERNAZ évoque un document financier établi par le centre des finances publiques et demande des détails à Noël CADET.

Ce dernier indique la situation de début de mandat a été impactée par plusieurs facteurs :

- un emprunt fait par l'ancienne équipe municipale, laissant une marge de manœuvre pour le mandat d'après
- la vente du terrain à RESOTAINER
- la crise du COVID qui a conduit à peu d'investissement en début de mandat

Cela a un peu faussé le budget réel de la Commune.

Aujourd'hui, la capacité d'autofinancement a baissé de 50%, liée notamment à la hausse des frais de fonctionnement et à celle des coûts énergétiques.

Il indique également que dans le cadre de la création de la future crèche, la commune devra supporter les premières échéances d'emprunt sans recettes en face, car le CIAS ARLYSERE ne commencera à payer un loyer qu'une fois installé dans les locaux.

Il souligne qu'une des marges de manœuvre serait d'augmenter les impôts directs (taxe foncière...).

➤ Claude DURAY fait part des modalités pratiques de nominations futures des conseillers municipaux délégués avec une réunion de travail à venir avec les candidats.

➤ Il présente les livres réalisés par les enfants de l'école élémentaire avec le concours de Sandra BOULAIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement

Le Maire, Claude DURAY



Le Secrétaire de Séance, Alain REGAUDIAT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Regaudiat', written over a horizontal line.